

COMMUNE D'ARGOL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PV DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2020

Date de convocation : 17/01/2020
Date affichage : 17/01/2020

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre Janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Argol, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Etaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux : Lucien SOWINSKI, Denis LE DOARE, Roselyne KERHOAS, Annie PERON, Thierry BELLEC, Roland FERREZOU, Jean-Michel LAGACHE, Jérôme CITAREL, Jocelyne TURBIEZ, Ludovic MEVEL

Étaient absents : Nicolas STERVINOU procuration à Denis LE DOARE
Pascal KERMORGANT procuration à Roselyne KERHOAS
Katell FOURON

Secrétaire de séance : Ludovic MEVEL

DELIBERATION N°01

■ APPROBATION D'ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU BOURG D'ARGOL

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation des entreprises, sous la forme d'une procédure adaptée passé en application de l'article L. 2123-1 et des articles R. 2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique, a été menée pour les travaux d'aménagement du centre bourg d'Argol.

Pour ce faire, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé pour publication le 28 novembre 2019 et mis en ligne le même jour sur le site internet <https://www.megalisbretagne.org>, pour une remise des plis le 6 janvier 2020 à 12 heures.

L'opération de travaux est divisée en 2 lots, chacun faisant l'objet d'un marché séparé confié à une entreprise ou à un groupement d'entreprises :

- LOT n°1 : VOIRIE – RESEAUX DIVERS (VRD)
- LOT n°2 : AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Le marché se décompose en plusieurs tranches : 1 tranche ferme et 3 tranches optionnelles définies comme suit :

- Tranche ferme – Abords de la maison médicale / Rue de l'Ecole
- Tranche optionnelle 1 – Place de l'Eglise
- Tranche optionnelle 2 – Place de l'Eglise périmètre optionnel Nord
- Tranche optionnelle 3 – Place de l'Eglise périmètre optionnel Ouest

Des variantes ou prestations supplémentaires éventuelles sont proposées uniquement le lot n°1.

- TF - PSE 1 : Zone 20 km/h en pavés

Accusé de réception en préfecture
0292990094120200124-DEL-2020-1BIS-
DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020

- TF - PSE 2 : Zone 20 km/h en matériau de type roxem
- TF - PSE 3 : Trottoir enrobé de synthèse
- TO1 - PSE 4: Place centrale en pavés
- TO1 - PSE 5: Place centrale en matériau de type roxem

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- Prix : critère affecté du coefficient de pondération de 50% ;
- Valeur technique de l'offre : critère affecté du coefficient de pondération de 50% ; appréciée au regard du dossier technique fourni.

Le 22 janvier 2020, il a été procédé à la présentation de l'analyse des offres à la commission d'appel d'offres.

Monsieur Le Maire présente les tableaux d'analyse des offres au membres du Conseil Municipal et l'avis de la commission du 22 janvier 2020.

Vu la délibération N°56 du 29 novembre 2019 approuvant le projet d'aménagement du centre bourg ;

Vu le rapport d'analyse des offres de la SAFI, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage et de l'équipe de maîtrise d'œuvre, Atelier Lieu-Dit Mandataire et Artelia ;

Vu l'avis de la Commission du 22 janvier 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé :

- D'attribuer les marchés de travaux relatifs à l'aménagement du bourg, aux entreprises suivantes, à l'offre économiquement la plus avantageuse :
 - Pour le lot 1 : Entreprise COLAS
 - Pour le lot 2 : Entreprise JO SIMON
- Et d'approuver les prestations supplémentaires éventuelles 1 et 4 pour le lot 1 :
 - PSE 1 : Zone 20 km/h en pavés (sur la tranche ferme)
 - PSE 4 : Place centrale en pavés (sur la tranche optionnelle 1)

Pour les montants suivants :

LOT	NOM DE L'ENTREPRISE	TRANCHE FERME HT	TRANCHE OPTIONNELLE 1 HT	TRANCHE OPTIONNELLE 2 HT	TRANCHE OPTIONNELLE 3 HT	MONTANT OFFRE DE BASE HORS PSE HT	PSE RETENUES HT	MONTANT GLOBAL HT
Lot 1 Voirie Réseaux divers	COLAS	341 812,65 €	183 441,45 €	9 946,60 €	5 005,00 €	540 205,70 €	- PSE 1 15 079,30 € - PSE 4 52 419,75 €	607 704,75 €
Lot 2 Aménagements paysagers	JO SIMON	114 248,00 €	71 103,00 €			185 351,00 €		185 351,00 €
MONTANT TOTAL HT		456 060,65 €	254 544,45 €	9 946,60 €	5 005,00 €	725 556,70 €	67 499,05 €	793 055,75 €

- D'autoriser le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises mentionnées ci-dessus, aux conditions financières évoquées ;
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document relatif à cette attribution de marché de travaux.

Pour : 13 Contre : - Abstention : -

Pour extrait conforme, Le Maire,
Henri LE PAPE

Accusé de réception en préfecture
029-212900013-20200124-DEL-2020-1BIS-DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020

COMMUNE D'ARGOL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PV DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2020

Date de convocation : 17/01/2020
Date affichage : 17/01/2020

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre Janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Argol, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Étaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux : Lucien SOWINSKI, Denis LE DOARE, Roselyne KERHOAS, Annie PERON, Thierry BELLEC, Roland FERREZOU, Jean-Michel LAGACHE, Jérôme CITAREL, Jocelyne TURBIEZ, Ludovic MEVEL

Étaient absents : Nicolas STERVINOU procuration à Denis LE DOARE
Pascal KERMORGANT procuration à Roselyne KERHOAS
Katell FOURON

Secrétaire de séance : Ludovic MEVEL

DELIBERATION N°02

■ TAUX COMMUNAUX 2019-2020

Le Maire propose au conseil municipal de valider les tarifs 2019-2020 concernant le dépôt de déchets inertes sur un terrain de la commune. Le dépôt devra recevoir l'accord du Maire ou des Adjointes avant tous dépôts. Le déposant prendra contact avec le service technique. Le service technique devra établir une fiche indiquant les informations sur le déposant, le type de dépôt et la date et le ticket de pesée pour les grands volumes. La facturation sera établie par le secrétariat de mairie – Paiement directement au Trésor Public de Crozon. Le dépôt sauvage ou sans autorisation préalable sera verbalisé au contrevenant. La pesée devra se faire chez un prestataire afin de connaître le poids réel des déchets inertes déposés (présentation du ticket de pesée) et servira également à réaliser la facture correspondante. Le conseil propose de valider les tarifs ci-dessous, une nouvelle délibération sera prise ultérieurement pour réajuster les tarifs et les conditions d'accès au site.

Désignation	Année 2019-2020
Déchets inertes	5€ la tonne
	3€ le mètre cube

Accusé de réception en préfecture...
029-212900013-20200124-DEL-2020-2BIS-
DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider les tarifs communaux 2019-2020 ci-dessus concernant le dépôt de déchets inertes et le mode de fonctionnement.

Pour : 13 Contre : - Abstention : -

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Henri LE PAPE

Accusé de réception en préfecture
029-212900013-20200124-DEL-2020-2BIS-
DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020

COMMUNE D'ARGOL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
PV DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2020

Date de convocation : 17/01/2020
Date affichage : 17/01/2020

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre Janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Argol, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Etaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux : Lucien SOWINSKI, Denis LE DOARE, Roselyne KERHOAS, Annie PERON, Thierry BELLEC, Roland FERZOU, Jean-Michel LAGACHE, Jérôme CITAREL, Jocelyne TURBIEZ, Ludovic MEVEL

Étaient absents : Nicolas STERVINOU procuration à Denis LE DOARE
Pascal KERMORGANT procuration à Roselyne KERHOAS
Katell FOURON

Secrétaire de séance : Ludovic MEVEL

DELIBERATION N°03

■ SDEF – CONVENTION TRAVAUX POUR LES 8 LOTS (RUE DES CERISIERS ET RUE DES CAMELIAS)
TRAVAUX : DESSERTE BASSE TENSION, ECLAIRAGE PUBLIC ET TELECOM DE 8 LOTS
ER-2019-001-11 - PROGRAMME 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Desserte Basse Tension, Eclairage Public et Télécom d'un Lotissement de 8 lots.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune d'ARGOL afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseaux BT, HTA.....	20 000,00 € HT
- Eclairage public	14 000,00 € HT
- Desserte fibre optique	8 000,00 € HT
Soit un total de	42 000,00 € HT

.../...

Accusé de réception en préfecture 029-212900013-20200124-DEL-2020-3BIS- DE Date de télétransmission : 05/03/2020 Date de réception préfecture : 05/03/2020
--

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :	26 400,00 €
⇒ Financement de la commune :	
- Réseaux BT, HTA	0,00 €
- Eclairage public.....	10 000,00 €
- Desserte fibre optique	7 200,00 €
Soit un total de	17 200,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux : Desserte Basse Tension, Eclairage Public et Télécom d'un Lotissement de 8 lots.
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 17 200,00 €,
- ◆ Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Pour : 13 Contre : - Abstention : -

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Henri LE PAPE

Accusé de réception en préfecture
029-212900013-20200124-DEL-2020-3BIS-
DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020

COMMUNE D'ARGOL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PV DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2020

Date de convocation : 17/01/2020
Date affichage : 17/01/2020

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre Janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Argol, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Etaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux : Lucien SOWINSKI, Denis LE DOARE, Roselyne KERHOAS, Annie PERON, Thierry BELLEC, Roland FERZOU, Jean-Michel LAGACHE, Jérôme CITAREL, Jocelyne TURBIEZ, Ludovic MEVEL

Étaient absents : Nicolas STERVINOU procuration à Denis LE DOARE
Pascal KERMORGANT procuration à Roselyne KERHOAS
Katell FOURON

Secrétaire de séance : Ludovic MEVEL

DELIBERATION N°04

■ CONTRAT D'ADHESION AUX SERVICES PROPOSES PAR LE SIMIF

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune est adhérente au SIMIF depuis de nombreuses années et qu'il y a lieu de remettre à jour le contrat d'adhésion suite à l'appel d'offres.

Il est proposé à la commune d'adhérer aux services proposés par le SIMIF concernant :

- La gestion du groupement de commande et les relations avec le fournisseur titulaire du marché
- L'assistance technique au déploiement et à la mise en œuvre des solutions applicatives objet du marché
- Des prestations techniques dans le domaine de l'informatique de gestion

Les dispositions particulières du contrat complètent les conditions générales d'assistance technique.

Les montants présentés pour l'année 2020 s'élèvent à 840.75€ TTC pour JVS et de 1340€ pour le SIMIF

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ◆ Autorise le Maire à signer le contrat d'adhésion aux services proposés par le SIMIF
- ◆ Autorise le Maire à payer la facture 2020 pour les montants indiqués ci-dessus.

Pour : 13 Contre : - Abstention : -

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Henri LE PAPE

Accusé de réception en préfecture 029-212900013-20200124-DEL-2020-4BIS- DE Date de télétransmission : 05/03/2020 Date de réception préfecture : 05/03/2020
--

COMMUNE D'ARGOL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PV DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2020

Date de convocation : 17/01/2020
Date affichage : 17/01/2020

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre Janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Argol, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Étaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux : Lucien SOWINSKI, Denis LE DOARE, Roselyne KERHOAS, Annie PERON, Thierry BELLEC, Roland FEREZOU, Jean-Michel LAGACHE, Jérôme CITAREL, Jocelyne TURBIEZ, Ludovic MEVEL

Étaient absents : Nicolas STERVINOU procuration à Denis LE DOARE
Pascal KERMORGANT procuration à Roselyne KERHOAS
Katell FOURON

Secrétaire de séance : Ludovic MEVEL

DELIBERATION N°05

■ CLOTURE DU BUDGET LOTISSEMENT PARK PHILIPP – LES CHENES

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que tous les lots du lotissement Park Philipp – Les Chênes sont vendus et qu'il y a lieu de clôturer le budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ Approuve la clôture du budget du lotissement Park Philipp-Les Chênes et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour : 13 Contre : - Abstention : -

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Henri LE PAPE

Accusé de réception en préfecture 029-212900013-20200124-DEL-2020-5BIS- DE Date de télétransmission : 05/03/2020 Date de réception préfecture : 05/03/2020
--

COMMUNE D'ARGOL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PV DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2020

Date de convocation : 17/01/2020
Date affichage : 17/01/2020

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre Janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Argol, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Etaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux : Lucien SOWINSKI, Denis LE DOARE, Roselyne KERHOAS, Annie PERON, Thierry BELLEC, Roland FERREZOU, Jean-Michel LAGACHE, Jérôme CITAREL, Jocelyne TURBIEZ, Ludovic MEVEL

Étaient absents : Nicolas STERVINOU procuration à Denis LE DOARE
Pascal KERMORGANT procuration à Roselyne KERHOAS
Katell FOURON

Secrétaire de séance : Ludovic MEVEL

DELIBERATION N°06

■ EAUX DU PONANT : DESIGNATION DE DELEGUE AUX ASSEMBLEES GENERALES DES ACTIONNAIRES EAU DU PONANT

Il est proposé au **Conseil municipal**, après avis des commissions compétentes, de procéder à la désignation du délégué représentant la **Commune d'Argol** à l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale Eau du Ponant.

Exposé des motifs

Par délibération de ce jour, le **Conseil municipal** approuve l'entrée au capital de la Société Publique Locale Eau du Ponant.

Le **Conseil municipal** approuve les statuts mis à jour, les règlements intérieurs de la SPL Eau du Ponant et de l'Assemblée Spéciale, le catalogue des offres tels que joints en annexe.

Il convient de procéder à la désignation de son délégué à l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale Eau du Ponant, conformément à ses statuts. Le délégué a nécessairement la qualité d'élu de la collectivité qu'il représente.

.../...

Accusé de réception en préfecture 029-212900013-20200124-DEL-2020-6BIS- DE Date de télétransmission : 05/03/2020 Date de réception préfecture : 05/03/2020
--

Délibération

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal, après avis des commissions compétentes, de désigner, dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales, comme délégué représentant la Commune d'Argol à l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale Eau du Ponant :

Monsieur Denis LE DOARE, Conseiller Municipal

Pour : 13 Contre : - Abstention : -

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Henri LE PAPE

Accusé de réception en préfecture
029-212900013-20200124-DEL-2020-6BIS-
DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020

COMMUNE D'ARGOL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PV DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2020

Date de convocation : 17/01/2020
Date affichage : 17/01/2020

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre Janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Argol, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Etaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux : Lucien SOWINSKI, Denis LE DOARE, Roselyne KERHOAS, Annie PERON, Thierry BELLEC, Roland FERREZOU, Jean-Michel LAGACHE, Jérôme CITAREL, Jocelyne TURBIEZ, Ludovic MEVEL

Étaient absents : Nicolas STERVINOU procuration à Denis LE DOARE
Pascal KERMORGANT procuration à Roselyne KERHOAS
Katell FOURON

Secrétaire de séance : Ludovic MEVEL

DELIBERATION N°07

■ EAUX DU PONANT : DESIGNATION DE DELEGUE A L'ASSEMBLEE SPECIALE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE

Il est proposé au **Conseil municipal**, après avis des commissions compétentes, de procéder à la désignation de la suppléante permanente aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société Publique Locale Eau du Ponant pour représenter le **Maire de la commune d'Argol** en cas d'empêchement

Exposé des motifs

Par délibération de ce jour, le **Conseil municipal** approuve l'entrée au capital de la Société Publique Locale Eau du Ponant.

Le **Conseil municipal** approuve les statuts mis à jour, les règlements intérieurs de la SPL Eau du Ponant et de l'Assemblée Spéciale, le catalogue des offres tels que joints en annexe.

Il est prévu que le **Maire de la commune d'Argol** participe aux Assemblées Générales des actionnaires d'Eau du Ponant.

Il est donc souhaitable de prévoir la désignation d'une suppléante permanente en cas d'indisponibilité de sa part.

Accusé de réception en préfecture
029-21290013-20200124-DEL-2020-7BIS-
DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020

Délibération

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal , après avis des commissions compétentes, de désigner, dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales, comme suppléante permanente du Maire d'Argol aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société Publique Locale Eau du Ponant :

Madame Roselyne KERHOAS - Adjointe

Pour : 13 Contre : - Abstention : -

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Henri LE PAPE

Accusé de réception en préfecture
029-212900013-20200124-DEL-2020-7BIS-
DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020

COMMUNE D'ARGOL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
PV DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2020

Date de convocation : 17/01/2020
Date affichage : 17/01/2020

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre Janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Argol, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Étaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux : Lucien SOWINSKI, Denis LE DOARE, Roselyne KERHOAS, Annie PERON, Thierry BELLEC, Roland FEREZOU, Jean-Michel LAGACHE, Jérôme CITAREL, Jocelyne TURBIEZ, Ludovic MEVEL

Étaient absents : Nicolas STERVINOU procuration à Denis LE DOARE
Pascal KERMORGANT procuration à Roselyne KERHOAS
Katell FOURON

Secrétaire de séance : Ludovic MEVEL

DELIBERATION N°08

■ **VENTE TERRAIN FINISTERE HABITAT**

Vu l'intérêt porté par Finistère Habitat à fin d'acquisition pour l'euro symbolique le bien concerné est ci-après désigné :

Terrain situé au centre Bourg d'ARGOL rue de l'Ecole, nommé « Résidence Les Pommiers ».

Désignation : Terrain nu d'une superficie de 1387m² selon le projet de macro lot fourni par le Cabinet Roux - JANKOWSKI en date du 22 janvier 2020 sur les sections cadastrés N° 57p-58p et 59p.

Finistère Habitat souhaite se porter acquéreur dudit bien, afin de réaliser 10 logements.

Cession foncière à l'euro symbolique par la commune à FINISTERE HABITAT.

La collectivité agréee ce projet et souhaite donner une suite favorable à cette demande.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- ◆ Approuve la vente du bien sis rue de l'Ecole au prix proposé ;
- ◆ Autorise Monsieur le Maire à signer les documents définitifs du géomètre
- ◆ Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout avant-contrat de vente qui en découlera.

Pour : 13 Contre : - Abstention : -

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Henri LE PAPE

Accusé de réception en préfecture 029-212900013-20200124-DEL-2020-8BIS- DE Date de télétransmission : 05/03/2020 Date de réception préfecture : 05/03/2020
--

COMMUNE D'ARGOL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PV DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2020

Date de convocation : 17/01/2020
Date affichage : 17/01/2020

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre Janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Argol, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Étaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux : Lucien SOWINSKI, Denis LE DOARE, Roselyne KERHOAS, Annie PERON, Thierry BELLEC, Roland FERZOU, Jean-Michel LAGACHE, Jérôme CITAREL, Jocelyne TURBIEZ, Ludovic MEVEL

Étaient absents : Nicolas STERVINOU procuration à Denis LE DOARE
Pascal KERMORGANT procuration à Roselyne KERHOAS
Katell FOURON

Secrétaire de séance : Ludovic MEVEL

DELIBERATION N°09

■ CHOIX DES HORAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les horaires d'éclairage public sur la commune d'Argol afin de transmettre cette information au SDEF pour une intervention par leur prestataire.

Tranche Hiver : 6h30 – 22h00
Tranche Eté : 6h30 – 23h00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ Approuve les 2 tranches proposées et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

Pour : 13 Contre : - Abstention -

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Henri LE PAPE

Accusé de réception en préfecture 029-212900013-20200124-DEL-2020-9BIS- DE Date de télétransmission : 05/03/2020 Date de réception préfecture : 05/03/2020
--

COMMUNE D'ARGOL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
PV DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2020

Date de convocation : 17/01/2020
Date affichage : 17/01/2020

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre Janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Argol, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Étaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux : Lucien SOWINSKI, Denis LE DOARE, Roselyne KERHOAS, Annie PERON, Thierry BELLEC, Roland FERZOU, Jean-Michel LAGACHE, Jérôme CITAREL, Jocelyne TURBIEZ, Ludovic MEVEL

Étaient absents : Nicolas STERVINOU procuration à Denis LE DOARE
Pascal KERMORGANT procuration à Roselyne KERHOAS
Katell FOURON

Secrétaire de séance : Ludovic MEVEL

DELIBERATION N°10

■ **AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG – MARCHÉ COORDONNATEUR SECURITE SANTE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un marché a été lancé pour désigner le coordonnateur sécurité santé pour l'aménagement du centre bourg. L'entreprise qui a été désignée est la SOCOTEC de Quimper pour un montant total de 4 325,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ Approuve le résultat de l'appel d'offres
- ◆ Désigne l'entreprise SOCOTEC titulaire du marché pour un montant de 4325.00€HT
- ◆ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au marché.

Pour : 13 Contre : - Abstention : -

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Henri LE PAPE

Accusé de réception en préfecture 029-212900013-20200124-2020-DEL-10BIS- DE Date de télétransmission : 05/03/2020 Date de réception préfecture : 05/03/2020

COMMUNE D'ARGOL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
PV DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2020

Date de convocation : 17/01/2020
Date affichage : 17/01/2020

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre Janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Argol, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Étaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux : Lucien SOWINSKI, Denis LE DOARE, Roselyne KERHOAS, Annie PERON, Thierry BELLEC, Roland FERZOU, Jean-Michel LAGACHE, Jérôme CITAREL, Jocelyne TURBIEZ, Ludovic MEVEL

Étaient absents : Nicolas STERVINOU procuration à Denis LE DOARE
Pascal KERMORGANT procuration à Roselyne KERHOAS
Katell FOURON

Secrétaire de séance : Ludovic MEVEL

DELIBERATION N°11

■ **ATTRIBUTION DE LA COMPENSATION 2020**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer pour approuver l'attribution de compensation 2020 pour valider le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées à la communauté des communes de Crozon – Aulne Maritime.

L'augmentation de la participation d'Argol est due à la participation au coût annuel d'entretien en fonctionnement et en investissement proposé par la communauté des communes pour les sentiers et espaces naturels à entretenir pour un montant de 4500€.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- ◆ valide la CLECT 2020 pour un montant de 4405.13€ (attribution de compensation 2019 : 94.87€ – Participation commune pour l'entretien des sentiers et espaces naturels : 4500€);
- ◆ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour : 13 Contre : - Abstention -

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Henri LE PAPE

Accusé de réception en préfecture 029-212900013-20200124-DEL-2020-11BIS- DE Date de télétransmission : 05/03/2020 Date de réception préfecture : 05/03/2020
